

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2023, soit :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 137 678.69 €**
- Section d'Investissement : **excédent de 19 448.40 €**

Résultat global : **excédent de 157 127.09 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 19 448.40 €, des restes à réalisés en dépenses 77 557.00 € et des restes à réaliser en recettes de 135 704 € soit un total de +77 595.40 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte-tenu qu'il n'a pas de besoin de financement d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023, soit la somme de 137 678.69 € à l'article 002 du budget principal 2024 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS

